

Chiffres clés

- 5 790 habitants en 2014 / 3 889 habitants en 1999
- Superficie : 45,8 km²
- Densité : 124,5 habitants/km²
- 2 420 logements en 2012 dont 2 220 résidences principales
- Une croissance de plus de 3% par an entre 1999 et 2012
- 3 547 actifs en 2012 pour 1 805 emplois sur la commune



Glossaire :

- PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- OAP** : Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Pôle d'équilibre** : Ces pôles animent les bassins de vie périurbain avec des équipements et services, qui répondent aux besoins quotidiens ou hebdomadaires des habitants.

PLU - Mode d'emploi

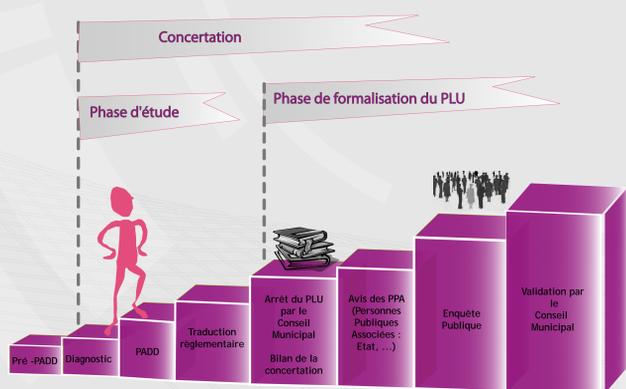
Le Conseil Municipal de Frontron a décidé de réviser son Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/12/2006 et modifié le 23/11/2011.

Ce PLU vise à :

- Mettre en comptabilité le PLU avec le SCOT Nord Toulousain et les objectifs de la Loi ENE (Engagement National pour l'Environnement), de la loi ALUR (pour un Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et de la loi LAAF (Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Pêche) ;
- Renforcer la place du cœur de ville dans l'organisation territoriale tout en conduisant une politique de restructuration des secteurs résidentiels périphériques de manière à recréer une véritable couture urbaine entre les différents quartiers ;
- Favoriser l'accueil d'activités économiques génératrices d'emplois et de services à la population, aux entreprises et aux collectivités ;
- Préserver les richesses naturelles et agricoles, et notamment la place de la viticulture.

Le Plan Local d'Urbanisme est bien plus qu'un document de gestion du droit des sols, il est un outil de gestion du développement communal dans son ensemble.

Le PLU met en place une véritable démarche de projet, articulée en plusieurs phases, dont le diagnostic territorial, le PADD et la traduction réglementaire.



Cette exposition présente à travers les panneaux suivants les conclusions du diagnostic, les principaux enjeux du territoire et le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Une démarche organisée en 4 parties :

Pré-PADD

Le pré-PADD est bien une ébauche du projet communal traduisant la vision prospective du territoire par les élus. Cette étape permet de mieux cerner les contours du diagnostic, de positionner le projet politique dans le contexte de développement Nord Toulousain, et d'établir un point sur les différents projets en cours ou prévus pouvant avoir un impact sur l'organisation ou le développement communal.

Le Pré-PADD constitue un moment privilégié pour entamer une réflexion avec les élus et différents acteurs du territoire.

Le Diagnostic

Conçu comme une photographie dynamique du territoire, le diagnostic dresse un état des lieux de la commune sur les thématiques de l'habitat, du développement économique, des équipements, des déplacements, de l'environnement, etc.

Le PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - pièce maîtresse du PLU - expose les objectifs de développement fixés par la municipalité pour les années à venir.

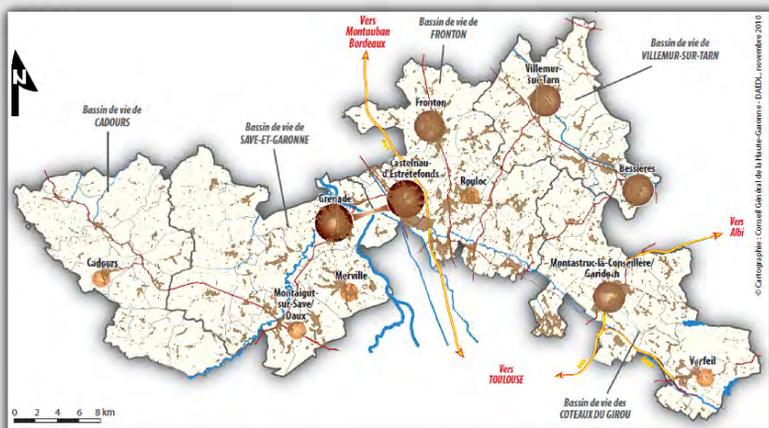
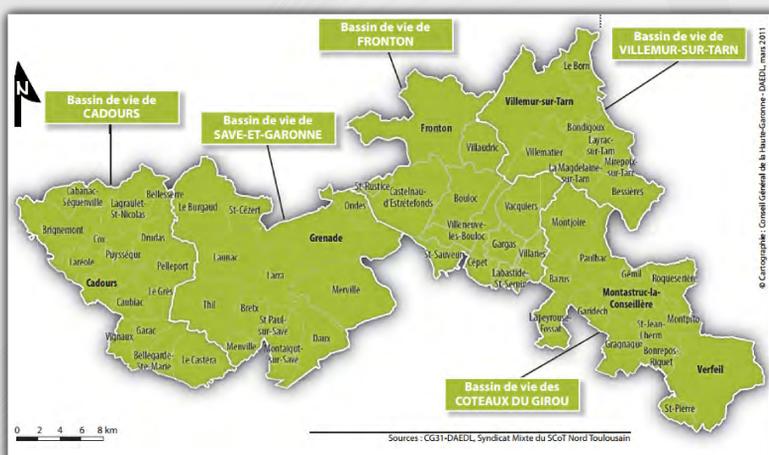
Le Zonage /Règlement /OAP

Ce n'est qu'après avoir défini et retenu un projet d'aménagement que la traduction réglementaire est engagée. Celle-ci permet alors de définir, pour chaque secteur de la commune, une vocation et un règlement adapté.



Contexte

Positionnement de la commune



- Pôle d'équilibre du bassin de vie du Frontonnais et de la Communauté de Communes du Frontonnais (comptant 10 communes au total), créée le 1er janvier 2013.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord Toulousain approuvé le 4 juillet 2012.
- Un territoire identifié comme « pôle d'équilibre » et « pôle économique structurant » dans le cadre du SCoT Nord Toulousain.
- Une attractivité, un dynamisme et une qualité de vie qui s'explique par :
 - Une situation géographique privilégiée à l'interface entre la métropole toulousaine et l'agglomération montalbanaise.
 - Une très bonne desserte routière (A62, RD4, RD47 et RD29) et une desserte ferroviaire (ligne Bordeaux / Toulouse - gare SNCF de Castelnaud d'Estrétefonds).
 - Un pôle d'équipements (publics, scolaires, culturels, sportifs, récréatifs, etc.), services et emplois structurants à l'échelle du Frontonnais.
 - Un potentiel agricole et viticole important de par son vignoble à renommée internationale autour du cépage "La Négrette".
 - Une qualité de vie et un cadre urbain remarquable à une vingtaine de minutes de la métropole toulousaine.
 - Un patrimoine architectural remarquable.

Plan Local d'Urbanisme

